

Notre Ville, située dans la région de Lanaudière, compte plus de 9 500 citoyennes et citoyens et vit une croissance importante. Le conseil municipal et l'appareil administratif ont solidairement à relever des défis importants et stimulants. Pour y arriver, nous sollicitons des candidatures afin de pourvoir le poste de :

JOURNALIER/JOURNALIÈRE SECTEUR HORTICULTURE

POSTE SAISONNIER – ENTRÉE EN POSTE EN AVRIL 2026

FONCTION :

Sous l'autorité du directeur du service des travaux publics, la ou le titulaire de ce poste accomplit des tâches manuelles simples et usuelles propres aux bâtiments, aux parcs et aux espaces verts. La ou le titulaire de ce poste exécute principalement les tâches suivantes :

- Exécute diverses tâches d'entretien, de réparation et d'aménagement reliées aux plates-bandes, aux paysagements et aux espaces verts;
- Exécute la plantation, l'arrosage, la coupe, la taille, la fertilisation et l'entretien des plates-bandes, des aménagements floraux et végétaux, haies, gazons, arbustes et arbres;
- Accomplit des travaux nécessitant l'utilisation d'outillage mécanisé ou non;
- Procède à la livraison de marchandises et de matériaux divers, fait diverses courses et transporte des employé(e)s sur leur lieu de travail ainsi que les outils nécessaires aux travaux;
- Remorque des appareils jusqu'aux lieux requis et aide à leur installation;
- Exécute toute autre tâche reliée à son poste.

LES EXIGENCES DU POSTE :

- Posséder un diplôme d'études secondaires ou expérience pertinente;
- Permis de conduire de classe 5 valide.

LE PROFIL RECHERCHÉ :

- Avoir une bonne capacité d'apprentissage et faire preuve d'autonomie et de débrouillardise;
- Avoir de l'initiative et de l'entregent;
- Aimer travailler à l'extérieur.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL* :

- Poste permanent saisonnier;
- Horaire variable : 40 heures par semaine de jour, de soir et de fin de semaine ;
- Traitement salarial : 25,74 \$ à 32,20 \$ l'heure, selon l'expérience (taux de 2026);
- Avantages sociaux compétitifs : régime de retraite par financement salarial, assurances collectives payées à 50 % par l'employeur, banque de congés, conciliation travail et vie personnelle favorisée, etc.;

*Le tout en conformité avec la convention collective en vigueur à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

INFORMATION :

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature, cependant, seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies détient une Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes et souscrit aux principes de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir une demande écrite à l'employeur au plus tard le **3 décembre 2025 à 16 h 30** :

Concours « Journalier/Journalière – secteur horticulture »
a/s Benoît Therrien, directeur du Service des travaux publics
Ville de Notre-Dame-des-Prairies
132, boulevard Antonio-Barrette
Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 1E5
Courriel: info@notredamedesprairies.com